



Terme de la garde à vue

Par **Jps24**, le **09/04/2020 à 17:17**

Bonjour

J ai été mis en garde à vue suite à u'e plainte de mon ex femme et relâche sans avoir été déféré devant le procureur ni mis en examen, ni aucune convocation

À l issue, les gendarmes m ont affirmés que l enquête continuait et durerait un an ou 2.

Pouvez vous me dire ce que je dois supposer ? Attendre une autre garde à vue ou autre, ou demander au procureur, la suite donnée à la plainte ?

Par **Visiteur**, le **09/04/2020 à 19:26**

Bonjour

Si le procureur a décidé de poursuivre, cela peut être effectivement long, mais vous serez convoqué un jour. Je vous conseille de voir un avocat.

Par **Jps24**, le **09/04/2020 à 19:39**

Merci pour votre réponse.. Je vais donc attendre....